

# AIDE POUR AFFILIATION

TOUTE AFFILIATION DEVRA ÊTRE ENVOYÉE A L'UFOLEP13

58 rue cavaignac 13003 MARSEILLE

Cordialement



ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

BOUCHES-DU-RHÔNE



la ligue de  
l'enseignement



un avenir par l'éducation populaire

## Bienvenue sur Webaffiligue

<b>Identifiant</b> <input type="text"/>	APAC ASSURANCES Gérer votre fiche diagnostic
<b>Mot de passe</b> <input type="password"/>	ROULER EN UFOLEP Gérer vos entraînements Motos et Cyclos
<input type="button" value="Se connecter"/>	
<a href="#">Recevoir mes identifiants</a>	

[Les sites de la ligue](#)

[Partenaires](#)

Restez connecté



Contactez-nous

Centre confédéral  
3, rue Récamiér  
75 341 Paris cedex 07

Direction générale des services  
21 rue Saint-Fargeau • CS 72021  
75 989 Paris cedex 20



[Mentions légales](#)

Site : [www.affiligue.org](http://www.affiligue.org)

- Pour un renouvellement veuillez entrer votre identifiant ainsi que votre mot de passe reçu par mail en début de saison dernière.
- Pour les nouvelles associations vous recevrez ceux-ci lors de la validation de votre affiliation (cette dernière se fera uniquement par papier).

**WEBAFFILIQUE - ASSOCIATION** 2018/2019

Tableau de bord de l'association

Mon affiliation

100%

Affiliation 2018/2019 validée

**Les étapes de votre demande**

- Demande d'affiliation terminée
- Document de demande transmise par courrier pour validation auprès de votre fédération
- Demande validée par la fédération

Mon actualité

Actualité de la Fédération pour les associations

Vous êtes une association importante de notre réseau départemental, de nombreux adhérents vous font confiance chaque année. C'est pourquoi nous pensons que le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) qui est entré en vigueur en mai dernier, est sûrement au centre de vos préoccupations.

La collecte des informations personnelles sur vos membres, bénévoles, adhérents sont concernées par ce règlement, et si vous vous posez ces questions :

- Qui est concerné par ce nouveau règlement ?
- Quelles sont les actions à mettre en place pour être en règle ?
- Quelles sanctions en cas de non-conformité ?

N'hésitez pas à nous rejoindre le **mercredi 12 décembre 2018 de 9h30 à 12h à la Fédération** (192 rue Horace Bertin 13005 Marseille), nous mettons en place un temps de formation avec l'association B.A.Balek, spécialisé dans l'appui juridique.

Pensez à vous inscrire en nous envoyant un mail à l'adresse suivante : lysette.nzeyimana@aligue13.fr

Mon agenda

Prochains événements - Nationaux

Date	Evènement
Le 05/02/19 de 18h00 à 20h00	Apéro Asso : réunion d'information sur l'enquête régionale Emploi Aïde
Le 09/02/19 de 08h45 à 17h00	Formation PSC1
Le 26/02/19 de 09h00 à 17h00	FORMATION PSC1
Le 01/03/19 de 20h00 à 22h00	FORMATION WEBAFFILIQUE
Le 08/03/19 de 14h00 à 17h00	Réunion d'information Droits d'auteurs SACEM et SACD
Le 08/03/19 de 18h30 à 21h00	Apéro Asso information droits d'auteurs SACEM/SACD
Le 10/03/19 de 12h00 à 17h00	VTT X'Country de Catzenoy (60) Championnat départemental manche 1
Le 11/04/19 de 09h00 à 17h00	FORMATION PSC1
Le 13/04/19 de 10h00 à 18h00	Stage Aïkido
Le 18/04/19 de 09h00 à 17h00	FORMATION PSC1

Mon référent

- Sur la colonne de gauche, cliquez sur l'onglet "mon affiliation".
- Puis sur l'onglet "gérer mon affiliation".
- Une nouvelle page va s'afficher, cliquez sur commencer mon affiliation.

Tableau de bord de votre association

vos rubriques pour gérer votre asso

- Informations
- Coordonnées
- Outils pour les associations
- Par mail aux adhérents
- Espace des adhérents
- Messages
- Person

Coordonnées    Caractéristiques    Vie associative    UFOLEP    SOCIO CULTURELLE    Communication    Informations assurance

Coordonnées du siège social

Titre complet

Numéro / Voie

Complément 1

Complément 2

Code postal

Ville

Téléphone

Fax

N° SIRET

Site Internet

Email

Coordonnées des responsables

Coordonnées du PRÉSIDENT

Enregistrer une nouvelle personne    Modifier ses coordonnées    Sélectionner    Vidier

Coordonnées du TRÉSORIER

Enregistrer une nouvelle personne    Modifier ses coordonnées    Sélectionner    Vidier

Coordonnées du SECRÉTAIRE

Non renseigné

Enregistrer une nouvelle personne    Sélectionner

Coordonnées du CORRESPONDANT / REFERENT

Prendre l'adresse domicile    Enregistrer une nouvelle personne    Modifier ses coordonnées    Sélectionner    Vidier

de gnement  
pour les associations

- Vous êtes sur l’onglet “coordonnées”, merci de vérifier toutes les informations et de modifier si celles-ci sont erronées.
- Sélectionnez **OBLIGATOIREMENT** un Président, un Trésorier, ainsi qu’un correspondant (Ce dernier recevra les licences, les factures et toutes correspondances entre l’UFOLEP et votre association).
- Puis cliquez sur l’onglet “UFOLEP”

Commencement de  
l’affiliation

**AFFILIATION - ASSOCIATION** 2018/2019

Gérer mon affiliation

Affiliation 2018/2019

Affiliation à La Ligue N°

Socio-culturel  OUI  NON

Affiliation à l'UFOLEP ?  OUI  NON

Affiliation à l'USEP ?  OUI  NON

Modification d'affiliation 2018/2019

Coordonnées Caractéristiques Vie associative **UFOLEP** SOCIO CULTURELLE Communication Informations assurance

Les activités UFOLEP pratiquées au sein de votre association

Ces données « activités » ne peuvent pas être modifiées en cours de saison par internet. Prenez contact avec la Fédération qui peut faire cette modification.

L'association sportive souhaite être identifiée comme "Association UFOLEP Multi-activités" donc les codes activités sont détaillés ci-dessous.  OUI  NON

Vos activités Sportives UFOLEP

21002 - Natation 21002

Pour les associations UFOLEP : gestion des certificats médicaux

Ce choix n'est pas modifiable en cours de saison. Prenez contact avec votre fédération

Afin de raccourcir les délais de traitement des demandes de licences par le comité départemental, il vous est proposé de procéder à la vérification et à la conservation des certificats médicaux de vos adhérents.

Je m'engage à vérifier la conformité des certificats médicaux et à les conserver pendant 10 ans  OUI  NON (l'association devra les transmettre à la Fédération)

Pour la 1ère prise de licence, il est demandé de présenter un certificat médical de non contre-indication de moins de 1 an pour les activités sportives demandées avec la mention «compétition» si pratique compétitive.

Pour le renouvellement de licence, la présentation d'un certificat médical peut ne pas être demandé (pour les activités R1, Ecole de sport R2 et Activités aquatiques d'entretien), demandé tous les ans (pour les activités à conditions particulières : Rugby (R2), Tri sportif (R2), Alpinisme (R3), Plongée sous-marine (R3), Spéléologie (R3) + toutes les activités R4 et R6 (sports mécaniques) ou enfin, tous les 3 ans (toutes les autres activités).

Adhésion au CNEA : je suis informé(e) que mon affiliation à l'UFOLEP vaut adhésion au CNEA à compter de la date de signature de la présente demande d'affiliation. J'accepte que mes coordonnées soient transmises au CNEA.

Cliquer sur le bouton « Enregistrer les modifications » une fois que vous avez fait toutes vos modifications

Enregistrer les modifications Annuler



# Commencement de l'affiliation

- Vous êtes sur l'onglet "UFOLEP"
- Sélectionnez si vous êtes ou non une association multi-activités.
- Sur la barre activité, sélectionnez la ou les activité(s) que vous souhaitez enseigner en concordance avec vos statuts.
- Puis cochez la case si vous gardez les certificats médicaux ou non (attention si vous les gardez, n'oubliez pas d'inscrire la date sur les fiches d'adhésions).
- Puis cliquez sur "informations assurance".

- supplémentaire(s)
- Historique de mon affiliation
- Définir vos rubriques pour gérer votre asso
- Mes adhésions
- Impressions
- Liens et outils pour les associations
- Agenda
- Ecrire par mail aux adhérents
- Gestion de l'espace des adhérents
- Paramétrages
- Déconnexion

Affiliation à l'USEP ?  OUI  NON

Coordonnées Caractéristiques Vie associative UFOLEP SOCIO CULTURELLE Communication Informations assurance

Informations assurance

Refus APAC

**Refus de toutes les garanties APAC par l'association sportive Ufolep**

Si cette case est cochée, elle indique que :  
 - l'association informe la fédération qu'elle refuse le jour du renouvellement de son affiliation la totalité des garanties proposées par l'APAC Assurance (Responsabilité Civile et Individuelle Accident) pour l'ensemble de ces activités et de ses adhérents/licenciés pour toute la saison en cours.  
 - la demande d'affiliation datée et signée est rayée par la mention "sans assurance" et elle est accompagnée d'une attestation d'assurance en cours de validité.  
 - Pour toute question, prendre contact avec le responsable APAC Assurance de votre Fédération départementale.

Votre association a refusé le bénéfice des assurances APAC lorsque vous avez signé votre demande d'affiliation 2019/2019. Par conséquent, votre association et ses adhérents licenciés UFOLEP ne bénéficient d'aucune garantie d'assurance. Vous avez été informé de l'obligation pour votre association, conformément aux dispositions de l'article L.321-1 du Code du Sport, de souscrire des garanties d'assurances couvrant la responsabilité civile de l'association en tant qu'organisatrice des activités ainsi que celle des membres et des participants aux activités.

Ce choix est validé pour la saison 2018/2019 qui se termine le 31 août 2019.

**L'affiliation à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances.** Seules les adhésions de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une carte ébou d'une licence) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents. **La couverture doit être validée après régularisation d'une FICHE DIAGNOSTIC** qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en faveur de l'Etat, elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'UFOLEP avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'UFOLEP ces garanties obligatoires (17).

**Justifier :**

- accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance du bulletin d'information spécifique et de l'attestation d'assurance qui m'ont été remises,
- avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice : - cette Multirisque est accordée à tous les membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP le cas échéant, - seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP le cas échéant, Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable (18).
- avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la Fiche Diagnostic.
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences UFOLEP devront avoir été préalablement homologuées.

**ATTENTION** Pour les activités classées en risques 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

(17) En cas de refus des conditions énoncées ci-dessus, veuillez contacter votre Comité Départemental UFOLEP ainsi que votre Délégation départementale APAC. (18) Dans ces hypothèses, demandez conseil à votre Délégation départementale APAC. (19) Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération départementale.

Nous invitons à contacter votre responsable Apac départemental pour des informations complémentaires sur la couverture assurance de votre association et de vos adhérents.



# Commencement de l'affiliation

- Vous êtes sur l'onglet "informations assurance"
- Si vous acceptez l'assurance APAC, cet onglet doit rester vierge.
- Si vous refusez l'assurance APAC, veuillez cocher la case ET envoyer votre attestation d'assurance en même temps que le dossier affiliation (attention si cette dernière n'est pas présente et en cours de validité l'affiliation se fera automatiquement avec assurance APAC).
- Attention, en cours de saison si il y a lieu, nous fournir les renouvellements d'assurance.
- Puis cliquez sur "enregistrer les modifications" en bas de page.

